

Délibération**n°69-2025****26 novembre 2025**

MISSIONS FACULTATIVES – Mise en œuvre d'une mission de réalisation « diagnostic RPS »
- convention d'assistance à la réalisation et au suivi du diagnostic des risques psychosociaux avec les collectivités et établissements publics affiliés.

Séance du : 26 novembre 2025

Date de la convocation : 14 novembre 2026

Président de séance : Fabrice PANNEKOUCKE

Secrétaire de séance : Chantal GIORDA

Nombre de membres titulaires en exercice : 28

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 15

▪ Collège des affiliés : 13

Danièle BEAUX-SPEYSER, Georges CAGNIN, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, Nathalie FONTAINE, Chantal GIORDA, Yannick LOGEROT, Fabrice PANNEKOUCKE, Colette PIGNIER, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Béatrice SANTAIS, Jean-Maurice VENTURINI

▪ Collège spécifique : 2

Alexandre GENNARO, Martin NOBLECOURT

Etaient représentés : 12

▪ Collège des affiliés : 9

Robert AGUETTAZ (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)

Yannick AMET (pouvoir à Jean-Maurice VENTURINI)

François DUNAND (pouvoir à Chantal GIORDA)

Christian GARIOUD (pouvoir à Jean François CLARAZ)

Pascale OUSTRY (pouvoir à Jean-Claude RAFFIN)

Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à Christian RAUCAZ)

Sylvie SELLERI (pouvoir à Dominique CHAPUIS)

Lucien SPIGARELLI (pouvoir à Nathalie FONTAINE)

Jean-Michel VORGER (pouvoir à Martin NOBLECOURT)

▪ Collège spécifique : 3

Michelle BRAUER (pouvoir à Béatrice SANTAIS)

Christelle FAVETTA-SIEYES (pouvoir à Georges CAGNIN)

Christian GRANGE (pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE)

Etaient présents ou représentés : 27

Nombre de votants : 27

Était absent : 1

▪ Collège des non affiliés : 1

Thibaut GUIGUE

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD Directeur général

Carole MONTALI Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités

Virginie GELOTTIER Chargée d'appui aux collectivités

1/2

DELIBERATION N° 69-2025

MISSIONS FACULTATIVES – Mise en œuvre d’une mission de réalisation « diagnostic RPS » - convention d’assistance à la réalisation et au suivi du diagnostic des risques psychosociaux avec les collectivités et établissements publics affiliés.

Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, 1^{er} Vice-Président, rappelle que les collectivités et établissements publics affiliés qui le souhaitent peuvent, par convention, adhérer au service de prévention des risques professionnels du Cdg73 aux fins d’être assistés et conseillés dans le domaine de l’hygiène et de la sécurité au travail. Cette adhésion leur ouvre également la possibilité de bénéficier, par convention, d’un accompagnement de ce service en matière d’élaboration et de mise à jour du document unique d’évaluation professionnelle, de mise à disposition d’un conseiller de prévention, etc...

Dans le cadre du développement des missions du service de prévention des risques professionnels du Cdg73 et afin de répondre aux besoins exprimés par les employeurs territoriaux affiliés, il est proposé de créer une nouvelle mission de diagnostic des risques psychosociaux (RPS).

La mission sera assurée par une équipe pluridisciplinaire composée d’un conseiller de prévention des risques professionnels, d’un psychologue du travail et/ou d’un médecin du travail du Cdg73, dans une logique de prévention et d’accompagnement (hors situation de crise ou de conflit aigu).

Il est proposé au conseil d’administration d’autoriser le Président à signer avec les collectivités et établissements publics affiliés qui le souhaiteront, adhérents au service de prévention des risques professionnels du Cdg73, une convention d’assistance à la réalisation et au suivi du diagnostic des risques psychosociaux, pour une durée d’un an, à compter de sa date de signature, renouvelable une fois par tacite reconduction.

En conséquence, le conseil d’administration, après en avoir délibéré :

VU le projet de convention d’assistance à la réalisation et au suivi du diagnostic des risques psychosociaux,

APPROUVE la convention d’assistance à la réalisation et au suivi du diagnostic des risques psychosociaux,

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec les collectivités et établissements publics affiliés qui le solliciteraient, adhérents au service de prévention des risques professionnels du Cdg73, une convention d’assistance à la réalisation et au suivi du diagnostic des risques psychosociaux.

La délibération est adoptée à l’unanimité.



Fait à Porte-de-Savoie,
Le 26 novembre 2025
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Fabrice PANNEKOUCKE